

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 3 JUIN 2025

Le trois juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédää-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée (le site internet étant en maintenance) le 26 mai 2025 et transmise par voie électronique le 26 mai 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Raphaël LAUBUCHOUA, Pascale LACOSTE, Julie DUBOURDIEU, Patrick JOUANNET, François MILET, Joël OFFICIALDEGUY, Nicolas POUTOU

Excusé(s) : Valérie DA SILVA,

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : François MILET

Délibération 2025-13 : Démission 1^{er} adjoint – Suppression ou maintien du poste d'adjoint vacant

Monsieur le Maire expose que Monsieur Raphaël LAUBUCHOUA, 1^{er} adjoint, a donné sa démission de cette fonction. Il précise que cette démission est effective puisqu'elle a été acceptée par le Préfet le 22 mai 2025.

Il rappelle que par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 2 le nombre d'adjoints de la Commune, et qu'il lui appartient désormais de remplacer ou de supprimer le poste d'adjoint vacant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration, de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant,

DÉCIDE que le poste d'adjoint vacant est maintenu.

PRÉCISE que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire.

PROCÈDE à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Sont candidats : Julie DUBOURDIEU

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Julie DUBOURDIEU a obtenu 8 voix

Mme Julie DUBOURDIEU est désignée en qualité de 1^{ère} adjointe au Maire.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédää-Lube-Boast, le 10 juin 2025,

Le Maire,

Pascal BOURGUINAT

